Reconquête demande la légalisation des statistiques ethniques

23/12/2023 à 12h30



(…)

Ce racisme anti-Blancs a un carburant : l'omerta. Il est temps de briser la loi du silence, c'est pourquoi je demande la légalisation des statistiques ethniques.

C'est le seul moyen de mesurer avec précision la représentation de l'immigration extra-européenne dans la population carcérale, dans les attentats terroristes, dans les 120 attaques au couteau par jour, dans les agressions sexuelles sur la voie publique. C'est le seul moyen de comparer objectivement le profil récurrent des agresseurs avec celui des victimes.

C'est le seul moyen de contrer l'habituelle dissimulation des prénoms ou l'argument fallacieux de la nationalité dont bénéficient des criminels français de papier et généralement binationaux.

Les statistiques ethniques sont en vigueur dans 22 pays européens, dont la Suisse, les Pays-Bas, ou le Royaume-Uni, sans que cela provoque le moindre émoi. Elles sont plébiscitées par 59 % des Français (OpinionWay 2015) et furent défendues par l'ancien président de la République, Nicolas Sarkozy. Elles sont même exceptionnellement autorisées en

Nouvelle-Calédonie pour distinguer les Kanaks des communautés européennes au motif de l’intérêt public lié aux différents référendums sur l’autodétermination.

(…)

Le JDD